



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 89726

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance de l'apprentissage des langues étrangères. De plus en plus de jeunes collégiens et lycéens souhaitent effectuer un programme d'une année scolaire à l'étranger, selon le constat de l'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs. Ces programmes permettent de vivre en immersion afin d'appréhender une culture différente, gage d'une meilleure compréhension du monde. Or force est de constater que la France reste l'un des rares pays de l'Union européenne à ne pas du tout reconnaître la période passée à l'étranger. La plupart de ses voisins européens ont en effet mis en place des dispositifs visant à encourager et valoriser la mobilité de leurs élèves, en leur permettant de faire valider la période scolaire effectuée à l'étranger. Les jeunes Français se retrouvent ainsi pénalisés par la non-validation de la scolarité à l'étranger. Aussi, il souhaiterait connaître sa position sur la possible homologation de l'année scolaire à l'étranger pour permettre une équivalence attendue, tant pour les élèves que pour leurs parents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89726

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7533

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)